**REGLEMENT**

**SECTION RANDONNEE DU COMB**

**Cotisations annuelle** (valable du 15 juin 2019 au 30 septembre 2020)

* Individuelle avec licence FFRP : 86 €

*Les enfants de moins de 16 ans doivent être obligatoirement accompagnés d’un de leurs parents.*

**Participation pour les personnes extérieures à l’association**

* Gratuité pour la première sortie (hors participation au covoiturage)
* Par sortie supplémentaire : 7 € déductibles de la cotisation (maximum 2 fois)
* Un adhérent peut inviter des personnes à participer à nos sorties (si le nombre de places limitées, la priorité sera donnée aux adhérents), les tarifs sont majorés de :

Par week-end 10 € par invité

Pour un séjour de 2 à 9 jours 15 € par invité

Pour un séjour de 10 jours et + 25 € par invité

**Programmes**

* Un programme est envoyé chaque trimestre aux adhérents.
* Ces programmes sont également disponibles au siège du COMB et sur le site internet [www.randobagneux92](http://www.randobagneux92/).

**Covoiturage**

* Un système de covoiturage est organisé par la section
* Le covoiturage n’est pas obligatoire
* Le barème du covoiturage est remis à la demande de l’adhérent
* La participation demandée n’est pas une indemnité versée aux chauffeurs, mais un remboursement de frais (carburant, entretien, amortissement)
* Les coûts de péage pour les trajets en Ile de France sont inclus dans le barème de covoiturage.
* Les règles de courtoisies s’imposent par le respect de la propreté du véhicule mis à disposition (chaussures propres pour le retour, sac de protection des chaussures de marche…)

**Inscriptions aux randonnées**

**Randonnée d’une journée** : inscription auprès de l’accompagnateur dans la semaine précédant la randonnée, jusqu’au vendredi soir dernier délai (l’accompagnateur ne prendra pas en considération les inscriptions communiquées au-delà du vendredi soir).

**Marche nordique** : inscription auprès de l’accompagnateur dans la semaine précédant la sortie jusqu’au jeudi soir dernier délai.

**Week-ends et séjours** : inscription auprès de l’accompagnateur, Respectez la date limite d’inscription indiquée sur le programme. Certains séjours étant limités en nombre de participants, la priorité sera donnée aux premiers inscrits à condition que le dossier soit complet (cotisation, arrhes …)

**Frais à la charge des randonneurs**

* Randonnées de la journée : pique-nique, covoiturage, entrées diverses (château, musée…)
* Week-end et séjours : frais d’hébergement, repas, entrées diverses, covoiturage, péage ….

**Divers**

* Certificat médical d’aptitude précisant la pratique de l’activité randonnée et/ou de la marche nordique obligatoire chaque année.